
**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M.BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. DELVAUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.12.2024	

---oooOooo---

N° 2024.84

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION
SPORTIVES DANS LE CADRE DU « SOUTIEN AUX ACTIVITES
ASSOCIATIVES »**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- Vu la demande présentée par « **l'Association Sportive Centre de Perfectionnement Sportif du Provinois** » afin de mettre en œuvre le « **Tournoi de la Rose** », rassemblement Régional à l'intention des enfants de 5 à 8 ans (catégories U7 et U9).
- Considérant que cette association sollicite une aide financière de la Ville pour développer et promouvoir la pratique du football auprès des enfants.
- Considérant l'organisation de 2 challenges en la mémoire de personnalités du football local, **Patrick Leblanc et Abdelaziz Barrada**.
- Considérant le caractère éducatif de cet événement.
- Considérant l'accueil de 52 équipes, 420 joueurs et joueuses ainsi que le rayonnement Régional de cette manifestation.
- La ville souhaite encourager ces actions et propose une aide à hauteur de **1 000 €** pour la participation aux frais liés à l'organisation de ces tournois.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

⇒ D'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

ASSOCIATION CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF DU PROVINOIS **1 000 €**

Soit un montant total de **1 000 €**

⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 65748/321 du budget 2024.

⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 19.12.24 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 19.12.2024



O. LAVENKA